



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 JUIN 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **DEUX MILLE VINGT ET UN**

Le 22 juin 2021

le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PIEST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Claudette ROSSANDER, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 juin 2021

PRÉSENTS : Mme ROSSANDER, Maire ; M. CHARVILLAT, Mme BESSE, M. LAUSERIE, Mme FOUCAUD, M. CHEVALIER, Mme LACOUR, Adjoint ; M. DUPIN, Mme LE GUEN, Mme PAGLIONE-BISMUTH, Mme LAURENT, Mme ROCHETEAU, M. PREUILH, M. FOURNIER, Mme DA SILVA, M. BERGERON, Mme LACOMBE, M. CHAUGNY, Mme DELOS, M. BENARD,

ABSENTS : M. HAU, M. FIKRI, Mme ANDRE

Pouvoirs : M. HAU donne pouvoir à Mme DA SILVA, M. FIKRI donne pouvoir à M. BERGERON, Mme ANDRE donne pouvoir à Monsieur CHAUGNY

Madame ROCHETEAU a été élue secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 23

Présents : 20

Votants : 23

2021-027 TARIF DU TICKET DE CANTINE

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le prix du ticket au Restaurant Scolaire pour la prochaine année 2021/2022.

Elle rappelle le prix actuel de 3,00 € et propose de fixer le prix du ticket à 3,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **FIXE le prix du ticket au restaurant scolaire, pour l'année 2021/2022, à 3,00 €**

2021-028 TARIF DE LA GARDERIE SCOLAIRE

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le prix horaire de la garderie scolaire pour la rentrée 2021/2022.

Elle rappelle le prix horaire actuel de 1,40 € et propose de fixer le tarif horaire de la garderie à **1,50 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **FIXE le prix horaire de la garderie, pour l'année 2021/2022, à 1,50 €**

2021-029 PARTICIPATION AUX COLONIES DE VACANCES

Dans le cadre de l'aide aux vacances des enfants de la commune, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de fixer la participation de la commune aux colonies de vacances et aux centres aérés comme suit :

Type de séjour	Subvention par jour et par enfant	Nombre maximum de jours cumulables par an et par enfant
Colonies de vacances de la Fédération des Œuvres Laïques de la Haute-Vienne	10,30 €	20
Colonies de vacances organisées par les collectivités locales de la Haute-Vienne	10,30 €	
Centres aérés de la Haute-Vienne	Prise en charge de la surtaxe tarifaire dans la limite de 10,30 €	
Centre de loisirs de Saint-Just-le-Martel	Prise en charge de la surtaxe tarifaire dans la limite de 10,30 €	les mercredis hors congés scolaires

La commune ne prendra en charge que les jours de présence réels de l'enfant. Les absences facturées ne seront pas subventionnées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

● **FIXE la participation de la commune aux colonies de vacances et aux centres aérés telle qu'énoncée ci-dessus.**

2021-030 SUBVENTION AU FESTIVAL 1001 NOTES

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que « le Festival 1001 Notes en Limousin » se déroule chaque été dans des lieux emblématiques du Limousin. La 16^{ème} édition du Festival se tiendra du 24 juillet au 7 août 2021. Le répertoire de 1001 Notes en Limousin comprend la musique ancienne et la musique contemporaine. Il inclut la musique classique, les musiques actuelles, le jazz, les musiques du monde.

Cette année, Saint-Priest-Taurion aura le plaisir d'accueillir 3 concerts exceptionnels dont celui de Vladimir Kosma. L'équipe municipale travaille en partenariat avec 1001 Notes à l'organisation de ce festival.

Comme beaucoup de festivals, celui de 1001 Notes existe grâce au soutien financier des collectivités locales. Madame le Maire propose donc de doter cette association d'une subvention de 5 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

● **ACCORDE à l'association OPUS 87 « FESTIVAL 1001 NOTES » une subvention de 5 000 euros.**

2021-031 DECISION MODIFICATIVE N°1

Compte tenu de l'état d'avancement des opérations budgétaires de la Commune, Madame le Maire propose de procéder à des réajustements de crédits tant en dépenses qu'en recettes.

Elle explique ces réajustements et soumet au Conseil Municipal la décision modificative au Budget Principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **APPROUVE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL ci-dessous :**

DÉSIGNATION DES ARTICLES		RECETTES	DÉPENSES
N°	INTITULÉ		
 FONCTIONNEMENT			
<u>Chapitre 011 : Charges à caractère général</u>			
60612	Energie électricité		-2 200,00€
60622	Carburants		-4 000,00€
60623	Alimentation		-2 000,00€
60632	Fournitures de petit équipement		-4 000,00€
60633	Fournitures de voirie		-1 000,00€
6068	Autres matériels et fournitures		-2 000,00€
611	Contrat de prestations de services		-1 600,00€
615221	Entretien bâtiments publics		-2 000,00€
615228	Entretien autres bâtiments		-17 000,00€
<u>Chapitre 012 : Charges de personnel</u>			
6455	Cotisations pour assurance du personnel		+3 000,00€
<u>Chapitre 023 : Virement section d'investissement</u>			
023	Virement section d'investissement		-3 300,00€
<u>Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante</u>			
6518	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires - Autres		+1 600,00€
<u>Chapitre 67 : Charges Exceptionnelles</u>			
678	Autres charges exceptionnelles		+34 500,00€
<u>Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations</u>			
74834	Etat de compensation au titre des exonérations de la Taxe Foncière	+23 748,00€	
74835	Etat de compensation au titre des exonérations de la Taxe d'Habitation	-23 748,00€	



(SUITE) 2021-031 DECISION MODIFICATIVE N°1

DÉSIGNATION DES ARTICLES		RECETTES	DÉPENSES
N°	INTITULÉ		
INVESTISSEMENT			
Chapitre 021 : Virement section de fonctionnement			
021	Virement section de fonctionnement	-3 300,00€	
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves			
10226	Taxe aménagement	+2 000,00€	
Chapitre 13 : Subventions d'investissement			
13251	Groupement de communes à Fiscalité Propre de rattachement	+1 300,00€	
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles			
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme		+600,00€
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles			
2111	Terrains nus		+200,00€
2158	Autres installations, matériel et outillage technique		+50,00€
Chapitre 23 : Immobilisations en cours			
2315	Installations, matériel et outillage technique		-850,00€
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales			
2031	Frais d'études	+865,20€	
2111	Terrains nus		+865,20€

2021-032 DEMANDE DE SUBVENTION : PROGRAMME DE VOIRIE

Madame le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental pour le programme de voirie suivant :

- rue du Mas Davis 8 274,75 € HT
- lotissement la Martinerie 21 245,50 € HT
- lotissement des Vergnes..... 22 825,50 € HT
- route de Saint Martin (pose de bordures)..... 11 839,05 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

● **SOLLICITE l'aide financière du Conseil Départemental pour le programme de voirie indiqué ci-dessus.**



2021-033 CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR A TEMPS INCOMPLET

Madame le Maire informe l'assemblée qu'au service administratif, un agent peut prétendre au titre de la promotion interne à un poste de rédacteur

Madame le Maire propose de créer un poste de rédacteur à temps non complet, à raison de 28/35^{ème} et soumet le nouveau tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **CRÉE UN POSTE DE REDACTEUR A TEMPS INCOMPLET à raison de 28/35ème**

■ Filière administrative :

GRADE	Nb
Attaché	1
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1
Rédacteur	2
Rédacteur à temps incomplet	1
Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	3
Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe à temps incomplet	1
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	4
Adjoint Administratif	1
Adjoint Administratif à temps incomplet	1

■ Filière Technique :

GRADE	NB
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	1
Technicien Principal 2 ^{ème} classe	1
Technicien	1
Agent de Maîtrise principal	1
Agent de Maîtrise	1
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	3
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe à temps incomplet	1
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	7
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe à temps non complet	3
Adjoint Technique	13
Adjoint Technique à temps incomplet	8

■ Filière sanitaire et sociale :

GRADE	Nb
Educateur de Jeunes Enfants	1
Educateur de Jeunes Enfants à temps incomplet	1
Agent Spécialisé Principal 1 ^{ère} classe des Ecoles Maternelles à temps incomplet	2
Agent Spécialisé Principal 2 ^{ème} classe des Ecoles Maternelles	2
Agent Social Principal 2 ^{ème} classe à temps incomplet	1
Agent Social	1
Agent Social à temps incomplet	3
Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	1
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	1

Madame Belen ANDRÉ est arrivée après le vote des délibérations du Conseil Municipal.

Hors séance, les conseillers municipaux ont ensuite échangé librement sur les affaires en cours (travaux, projets...)

